

# AVIS D'ACHAT PROPOSE (AAP) N° 20-697

## SERVICES DE COURTAGE D'ASSURANCE – DES ENTREPRISES

### OBJET DU PRESENT AVIS

Exportation et développement Canada (EDC), en conformité de ses obligations aux termes du chapitre cinq de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), annonce qu'elle entreprend un processus de demande de proposition (DP) de demande de soumission à partir d'un certain nombre de courtiers pré-sélectionnés d'assurance intéressés à conclure une entente avec EDC pour le courtage d'assurance des entreprises. Cet accord serait pour une période initiale de trois ans avec reconduction possible pour deux autres un mandat d'un an.

### FOURNISSEURS POTENTIELS

Les fournisseurs de services potentiels qui souhaitent participer à ce processus doivent présenter une « lettre d'intérêt » (voir ci-dessous). Sans exception, les fournisseurs qui ne soumettront pas de lettre d'intérêt ne seront pas considérés dans le processus d'appel d'offres.

### INSTRUCTIONS POUR LA PRESENTATION D'UNE « LETTRE D'INTERET »

La lettre d'intérêt doit porter la mention suivante : **AAP n° 20-697 – Services de courtage d'assurance – des entreprises**. Les lettres peuvent être présentées en anglais ou en français. Toutefois, le fournisseur est avisé que sa réponse peut devoir être traduite afin d'être évaluée et EDC se réserve le droit d'utiliser cette traduction pour fins d'évaluation.

La lettre d'intérêt doit présenter les coordonnées du fournisseur, notamment :

- sa raison sociale
- son adresse postale
- son numéro de téléphone
- son site Web/URL
- son contact (pour coordonner la réception de l'entente de non-divulgence et de la DP)
- l'adresse électronique du contact

Les lettres d'intérêt doivent parvenir à EDC par la poste ou par courrier électronique ([aap@edc.ca](mailto:aap@edc.ca)) au plus tard à 15 h (heure d'Ottawa) **le 11 mai 2020**. Dès la réception d'une lettre d'intérêt, EDC enverra une entente de non-divulgence (NDA) au fournisseur qui, lorsqu'il l'aura signée, pourra recevoir la documentation de la DP.

La DP devrait être publiée la semaine du **18 mai 2020**.

EDC peut, à sa propre et entière discrétion, changer la date et l'heure susmentionnées, sous réserve d'un avis écrit adressé aux fournisseurs de services potentiels.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DP:

(La pondération est approximative et EDC peut la modifier à son entière discrétion.)

- Achat d'assurance – 40%
- Gestion de la Relation – 30%
- Services Consultatifs – 20%
- Politique de l'administration – 10%
- Proposition financière – se fondera sur une analyse coût/bénéfice ou de base la meilleure valeur

## ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Tous les candidats à la DP qui suivra le présent appel seront tenus de signer l'entente de non-divulgence d'EDC sans modification avant que la documentation de soumission ne leur soit remise. En outre, si EDC le juge nécessaire, les candidats devront signer une entente plus détaillée dans laquelle ils s'engageront à respecter les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans l'éventualité où, à l'issue du processus de DP, le contrat leur était accordé.

## GENERALITES

EDC peut, à son entière discrétion, communiquer avec les organisations recommandées du fournisseur retenu dans le cadre du processus ultérieur de DP.

EDC peut, à son entière discrétion, vérifier la situation financière du fournisseur retenu dans le cadre du processus ultérieur de DP.

Tous les documents et autre matériel fournis en réponse au présent AAP deviennent la propriété d'EDC.

Le présent AAP et toute soumission reçue en réponse à l'avis, toute DP et proposition soumises ainsi que les accords connexes, incluant l'entente de non-divulgence et l'entente de services, seront interprétés et administrés selon les lois applicables de la province de l'Ontario et les lois fédérales applicables du Canada.

EDC a affiché le présent AAP afin de réunir des informations sur des fournisseurs de services potentiels. EDC décline toute responsabilité ou obligation auprès de fournisseurs de services pour ce qui est d'un aspect quelconque du présent AAP. EDC n'est pas obligée de rembourser ou de compenser de quelque manière que ce soit les dépenses engagées par les fournisseurs de services à l'égard de la réception ou de l'étude du présent AAP ou de la réponse à l'AAP ou à l'égard de la négociation d'une entente de non-divulgence, d'une entente de services ou toute autre entente.

## ANTECEDENTS – EDC

EDC est une société d'État qui offre des services de financement et de gestion des risques aux exportateurs et aux investisseurs canadiens sur quelque 200 marchés étrangers.

Créée en 1944, EDC est financièrement autonome et fonctionne comme une entreprise.

De l'information détaillée sur les services, l'organisation, les politiques et les activités financières d'EDC se trouve sur son site Web au [www.edc.ca](http://www.edc.ca).